

DÉPARTEMENT
des

HAUTES ALPES

ARRONDISSEMENT de
BRIANÇON

CANTON DE BRIANÇON I

COMMUNE
DE

**VILLAR
D'ARENE**

L'an deux mil vingt deux et le 27 septembre à 18 heures 30
le conseil municipal de la commune de VILLAR D'ARENE,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la présidence de Monsieur **Olivier FON**S, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **le 20
septembre 2022**

Présents : Olivier FONS, Michel GONNET, David LE GUEN,
Beatrice ALBERT, Catherine RULFO PATTE, Jean-Pierre
JACQUIER, Sylvain PROTIERE

Pouvoirs : de Gilles JUGE à Béatrice ALBERT, de Valérie
LANDRY BUCH à Olivier FONS.

Absents : Elodie LEFEBVRE et David AMIEUX

Secrétaire de séance : Béatrice ALBERT

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que le
Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Grave-
Villar d'Arène a acté par délibération 39.2022 en date du 14
septembre 2022 une modification de ses statuts avec la prise
en compétence de la maison de santé : cabinet médical :
investissement et fonctionnement.

Nombre de conseillers :

En exercice : **11**

Présents : **07**

Votants : **09**

Monsieur Le Maire explique que la contribution pour
l'opération d'investissement « cabinet médical » des deux
communes sera répartie équitablement à 50/50 compte tenu de
l'apport de la commune de Villar d'Arène sur la construction
du bâtiment.

Monsieur Le Maire propose d'accepter le transfert de la
compétence de la maison de santé ainsi exposé.

Accord à l'unanimité du Conseil

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdit.

OBJET:
Transfert de
compétence SIVOM
Maison de santé

Pour copie conforme,

Le Maire,

Olivier FONS

51/2022

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

ID : 005-210501813-20220927-D512022-DE